VILLE

DE

# SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

VAL-DE-MARNE

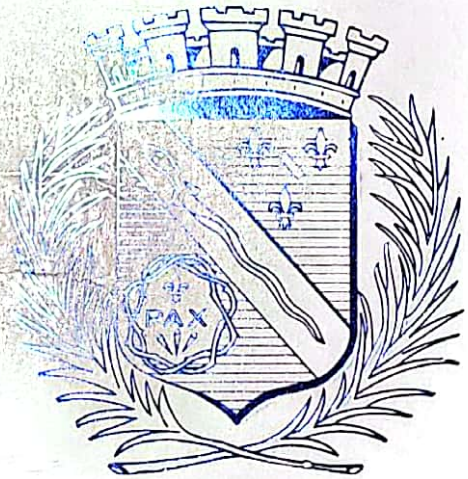


# LIVRET DE FAMILLE

Scanné avec CamScanner

République française

# Livret de Famille

**modèle classique**
imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales

Berger Levrault

(1335)

Application du décret n° 74-449 du 15 mai 1974 modifié
et de l'arrêté du 1er juin 2006 modifié

Scanné avec CamScanner

(1) Epoux ou Père

**Prénoms** Alain Cédric

**Nom** (2) VILTARD

né (3) le 10 Juillet 1983

à 08 heures 20

à Paris 12ème arrdt

Fils (4) de (5) Edward Guillaume Alain DEBRANCHE

et de (5) Marie-Line Irma VILTARD

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 3341

le (6) 02 NOV. 2016

**Mentions marginales** (7)

Le fonctionnaire municipal délégué dans les fonctions d'officier de l'état civil par le Maire du 12e arrdt.

Sceau (8)

S. ROUSSEL

**Mariage célébré à**

**le** **à** **heures**

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**

**Mentions marginales** (7)

(1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1ère partie : ..... 2ème partie : .....* ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du...* ».
(3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* ».
(4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ».



(1) Epouse ou Mère

**Prénoms** Kelly, Jennylee

**Nom** (2) MAHOUKOU

Née (3) le 13 juin 1987

à 11 heures 00

à Bondy (Seine-Saint-Denis)

Fille (4) de (5) Christian, Bienvenu MAHOUKOU

et de (5) Julienne, Olga BAKOUKAS

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°** 651

le (6) 24 OCT 2016

**Mentions marginales** (7)

L'officier de l'état civil

Sceau (8)

VILLE DE BONDY SEINE SAINT-DENIS 12

**à** **heures**

**le**

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...* »



Scanné avec CamScanner

(1) .....

**Extrait de l'acte de décès n°** .....

(2) .....

à .....

Délivré conforme aux registres, le .....

**Mentions marginales** (3)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(1) .....

**Extrait de l'acte de décès n°** .....

(2) .....

à .....

Délivré conforme aux registres, le .....

**Mentions marginales** (3)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « *Décédé le* » ou « *Décédée le* ».
(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.



(1) 1er ENFANT

**Extrait de l'acte de naissance n°** 000776

Le 17 octobre 2016

à 10 heures 55

est né(e) (2) Isaac, Keziah VILTARD suivant déclaration conjointe du 18 octobre 2016

du sexe masculin à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne)

(3) .....

reconnu(e) à la Mairie de Valenton (Val-de-Marne), le 03 septembre 2016

par le père et la mère

Délivré conforme aux registres, le 18 octobre 2016

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS 94100

**Extrait de l'acte de décès n°** .....

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres, le .....

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME,...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du...* » et/ou « 1ère partie ; ... 2ème partie ; ... » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « *de (Prénoms, NOM) née le... à...* ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « *par le père* », « *par la mère* » ou « *par les père et mère* ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « *Décédé(e) le...,* » ou « *Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement* ».



Scanné avec CamScanner

(1) DEUXIÈME ENFANT

**Extrait de l'acte de naissance n°** 471

Le 14 juillet 2018

à 15 heures 38

est né(e) (2) Imany, Elijah VILTARD suivant déclaration conjointe du 18 octobre 2016

du sexe féminin à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) (4) en cette mairie le 20 juillet 2018 par le père.

Délivré conforme aux registres, le 20 juillet 2018

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

VILLE DE ST-MAUR-DES-FOSSÉS ★ Val de Marne ★

**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME…).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du…* » et/ou « 1ère partie : …, 2nde partie : … » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « *de (Prénoms, NOM) née le… à…* ».



(1) 3ème ENFANT

**Extrait de l'acte de naissance n°** 370

Le 10 juillet 2021

à 1 heures 23

est né(e) (2) Izjah, Naia VILTARD suivant déclaration conjointe du 17 octobre 2016

du sexe féminin à Saint-Maur-des-Fossés (Val de Marne)

(3)

reconnu(e) (4) en cette mairie, le 15 juillet 2021 par le père

Délivré conforme aux registres, le 15 juillet 2021

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS ★ 94100 ★

**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

**Mentions marginales** (5)

*L'officier de l'état civil*
*Sceau*

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « *par le père* », « *par la mère* » ou « *par les père et mère* ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « *Décédé(e) le…,* » ou « *Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement* ».



Scanné avec CamScanner